Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20261109-2026_7_71-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_7_71

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, Laëtitia MARREC, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusées : Viviane BOULC'H (pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON) et Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES).

Date de convocation : 3 novembre 2026

Objet :
Convention d'objectifs et de financement avec la CAF au soutien des formations BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)

Exposé des motifs :

Céline BERDER-LANGUENOU, adjointe en charge de l'enfance-jeunesse, informe l'ambition de la Caisse d'Allocation Familial (CAF) et notamment de sa branche Famille qui vise à répondre aux besoins des familles et des collectivités. Elle se concrétise par le dégel des financements du volet jeunesse associés à la signature d'une Convention territoriale globale (CTG).

La CTG réunit la CAF, le Département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et les communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Dans le cadre de cette CTG, la CAF propose une convention d'objectifs et de financement visant à soutenir, via le versement d'une subvention, les formations BAFA et BAFD.

Céline BERDER-LANGUENOU informe que la commune accompagne les jeunes de Pencran en prenant en charge 60% de la formation BAFA/BAFD. En contrepartie, la personne formée devra effectuer à titre gratuit 4 jours de travail à l'ALSH de Pencran. Une convention formalisera ces modalités entre la personne aidée et la Commune de Pencran.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1er : **Approuve le projet de convention d'objectifs et de financement avec la CAF qui vise à soutenir la formation BAFA/BAFD ;**

Article 2 : **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
James TESSON